

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 28 juillet 2022 Par suite d'une convocation en date du 10 juillet 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 28 juillet 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13 Délibération n°D_2022_07_28_07</p>	<p>Étaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2022 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2022 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement**

6156 - Maintenance	+	15 000.00 €
6226 – Honoraires	+	15 000.00 €
6232 – Fêtes et cérémonies	+	1 500.00 €
6257 – Réceptions	-	1 500.00 €
678 – Autres charges exceptionnelles	-	11 658.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	18 342.00 €

Section de fonctionnement**Recettes de fonctionnement**

7022 – Coupes de bois	+	13 867.00 €
70841 – Mise à disposition de personnel	+	4 475.00 €
Total recettes de fonctionnement	+	18 342.00 €

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

2151/041 – Réseaux de voirie	+	2 520.00 €
Total dépenses d'investissement	+	2 520.00 €

Recettes d'investissement

2031/041 – Frais d'études	+	2 520.00 €
Total recettes d'investissement	+	2 520.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 02 AOUT 2022	Fait à Contamine-Sarzin, le 28 juillet 2022
De sa publication : 02 AOUT 2022	Le Maire,  Le secrétaire de séance,
Et de sa mise en ligne le : 04 AOUT 2022	 
	Georges CANICATTI Carole CHEN


